

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 25 JANVIER 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 5

Absents : 0

Date de convocation : 19 janvier 2024

Date d'affichage : 19 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha – RETORNAZ André – FALCOZ Corine - MAGNIN Carine – GRANGE Guy – RAMBAUD Marie-Pierre – RETORNAZ Lénéaïck – GRANGE Michel

Étaient représentés : MARTIN Jean-Marie (donne procuration à MAGNIN Carine) – CLAPPIER Pascal (donne procuration à RIVAS Natacha) – FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) – POIROT Marie (donne procuration à RETORNAZ Lénéaïck) - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Monsieur Michel GRANGE est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 24-01-003

Objet : Motion - Report des marchandises de la route vers le rail : le 30 janvier il sera trop tard !

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Le Fonds pour le Développement d'une Politique Intermodale des Transports dans le Massif Alpin (FDPITMA) doit financer le reste à charge de la section française du Lyon Turin.

Les travaux de la liaison transalpine à grande capacité « Lyon - Turin » sont en cours et ont permis la réalisation de plus de 35 km de galeries dont 12 km du tunnel définitif (soit presque la longueur du tunnel du Fréjus) de la section internationale. La livraison de l'ouvrage, dont le financement est assuré, devrait intervenir en 2032.

La section italienne est également en cours de réalisation, et offrira des ouvrages dont la capacité sera en cohérence avec le tunnel transfrontalier.

Par contre, pour ce qui concerne les accès au tunnel depuis Lyon, (ce qu'on appelle communément « la section française »), la France doit déposer avant le 30 janvier un dossier de demande de financement auprès de l'Union Européenne, qui s'est d'ores et déjà engagée à financer 70 des 170 M€ nécessaires à la prochaine étape (l'Avant-Projet détaillé).

A défaut de réalisation de ces accès en temps voulu, la capacité du réseau ferroviaire français sera inférieure au tiers de la capacité du tunnel international, qui est prévu pour permettre le report de l'équivalent d'un million de poids lourds par an sur le rail.

Une réunion associant l'Etat et les onze collectivités les plus concernées (Région, Départements, agglomérations ...) s'est tenue la semaine du 18 décembre 2023 et n'a pas permis de trouver un accord sur le financement du reste à charge de la section française. Il manquerait une quinzaine de millions d'euros, montant bien dérisoire si l'on additionne le budget de l'ensemble de ces collectivités (sans compter l'Etat !).

On ne peut que regretter l'absence de détermination commune à faire aboutir cette réalisation, désormais engagée, et dont l'intérêt écologique et économique s'avère plus que jamais nécessaire au vu de la fragilité de nos passages transalpins (Mont-Blanc et Maurienne).

Il reste moins d'un mois pour finaliser un plan de financement à déposer devant l'Union Européenne, la prochaine programmation étant prévue... en 2029.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ d'en appeler à toutes les collectivités et territoires concernés pour que soit bouclé avant le 30 janvier 2024 le plan de financement des études d'avant-projet détaillé de la section française et pour que soit demandé à l'Etat un recours à l'utilisation du Fonds pour le Développement d'une Politique Intermodale des Transports dans le Massif Alpin (FDPITMA) conformément à son objet (le financement du report rail / route) pour compléter ledit plan de financement.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 30/01/2024

Publication : 30/01/2024

Valloire, le 30/01/2024

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

